

À l'appel de l'intersyndicale : Solidaires Finances Publiques Paris, la CGT Finances Publiques Paris et FO DGFIP 75 ; un rassemblement était organisé le vendredi 12 juin dernier sur le site de Tolbiac 13^e arrondissement en présence de nombreuses et nombreux élu-es des mairies du 13^e et du 14^e, de députées, de militantes et militants syndicaux, ainsi que des collègues du site. Pour mémoire, ce site doit fermer définitivement début 2027.

Le déploiement du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui s'est d'ores et déjà traduit par la fermeture de nombreux Centres des Finances Publiques dans la capitale, dégrade toujours plus lourdement l'accès et la qualité du service public rendu aux usager-es parisiens. Cette fermeture va impacter lourdement les usager-es des 13^e mais aussi ceux du 14^e arrondissement (qui accueillera le SIP 13^e). Elle constitue une véritable hérésie au regard du nombre de contribuables reçus cette année lors de la campagne déclarative. Les fermetures de sites programmées dans le cadre du NRP vont continuer à accentuer les difficultés d'accès ainsi que la qualité d'un service public dont les usager-es des quartiers populaires ont pourtant particulièrement besoin. Nos conditions de travail vont par ailleurs s'en retrouver une nouvelle fois profondément dégradées.

Cette action s'inscrit dans la continuité de toutes celles menées ces dernières années comme à Boucry, Argonne et Grandes Carrières. Malgré ces mobilisations et nos interpellations constantes, la DRFIP s'entête et, plus grave encore ; elle accélère et accentue ses attaques contre notre service public au plus grand mépris pour ses usager-es déjà largement malmenés.

L'année dernière, elle a annoncé que :

- Le site du 19^{ème} arrondissement devra fermer en 2027 (au lieu de 2028 comme prévu à l'origine).
- Le nombre important de ses usager-es particuliers (non professionnels) viendra s'ajouter à celui du 20^{ème} (rue de Paganini) dont l'accueil est déjà saturé.
- Concernant le 13^{ème} arrondissement, le projet d'implantation d'un « *accueil impôt* » boulevard Vincent Auriol est purement et simplement abandonné et la fermeture du site de Tolbiac sera par ailleurs avancée d'un semestre.

Dès le 1^{er} semestre 2027, le SIE et le PRS2 devront ainsi déménager pour intégrer les locaux du Centre des Finances Publiques du 15^{ème} arrondissement (rue du Général Beuret). Le Service des Impôts des Particuliers (qui gère un important flux d'usager-es à l'accueil) devrait quant à lui rejoindre les locaux du Centre situé rue du Moulin Vert dans le 14^{ème}.

Les contribuables du 13^{ème} arrondissement, devront donc, s'ils ou elles ont besoin d'être reçus, venir gonfler les rangs des actuelles usager-es du 14^{ème} arrondissement qui ne peuvent déjà pas aujourd'hui être accueillis dignement. Mais nos organisations syndicales respectives ne désarment pas malgré une DGFIP qui refuse de se préoccuper du sort de ses usager-es (pas plus qu'elle ne semble d'ailleurs se préoccuper de la souffrance au travail de ses agent-es. La « vague » de suicides que connaît notre administration et dont la presse s'est plusieurs fois récemment faite l'écho en est l'illustration). Lors du rassemblement du 12 juin dernier, des pétitions ont circulé et ont été signées par la plupart des contribuables qui attendaient devant le site. Des tracts leur ont également été distribués. Des élu.es nationaux et locaux (des 13^e et 14^e et 20^e arrondissements notamment) étaient présents et ont pris la parole devant l'ensemble des collègues et militant-es parisiens pour s'opposer aux fermetures de nos Centres et défendre nos services publics de proximité.

Nous combattons jusqu'au bout pour préserver nos implantations, nos missions, nos emplois et notre service public.



Bilan des mouvements d'affectation nationale au 1^{er} septembre 2026

Quelques chiffres concernant la DRFIP 75 :

	Cadres A	Cadres B	Cadres C
Départs	54	72	35
Arrivés	45 <i>le dernier entré est 9^e échelon et il n'y a pas de prioritaires en attente.</i>	71 <i>la DRFIP 75 est ouverte pour les B (tous ceux et toutes celles qui souhaitent muter à Paris sont rentrés, prioritaires comme non prioritaires).</i>	20 <i>la DRFIP 75 est ouverte pour les B (tous ceux et toutes celles qui souhaitent muter à Paris sont rentrés, prioritaires comme non prioritaires).</i>
Stagiaires	82 stagiaires sont arrivés le 18 mai dans les services.	123 stagiaires sont arrivés le 13 avril dans les services.	23 stagiaires devraient arriver dans les services en août.
Situation des effectifs à l'issue du mouvement	il manque 32 A et comme les temps partiels ne sont pas compensés le solde en ETP* est de -42,80.	il y a un surnombre de 45 B (17 ETP en tenant compte des temps partiels).	il manque 2 C et comme les temps partiels ne sont pas compensés le solde en ETP est de -16,5

* équivalents temps pleins

La situation des effectifs à l'issue des mouvements peut paraître globalement favorable, mais rappelons que les postes vacants (nombreux à la DRFIP 75 fin 2025) ont été supprimés au 1^{er} janvier, que les stagiaires C peuvent ne pas tous arriver à Paris, et qu'il peut y avoir de nouveaux départs (retraites, recrutements passerelles hors de la DRFIP 75...)

Solidaires Finances Publiques a d'ores déjà demandé aux RH la communication en septembre de l'état des effectifs réels (vacances/surnombres) de la DRFIP 75.

Les CAL : KESAKO ?

Le CDAS (Conseil Départemental de l'Action Sociale) est la déclinaison à l'échelon départemental du CNAS (Conseil National de l'Action Sociale). Il intervient, sur la base des orientations nationales, dans les domaines du logement, de la restauration, des aides financières. Il planifie les actions de prévention mises en place avec l'aide des médecins du travail. Le CDAS gère également les Crédits d'Actions Locales (CAL). Ces CAL consistent en une enveloppe annuelle globale, limitative et déterminée par le Secrétariat Général. La dotation est calculée en fonction des effectifs d'actives et actifs, de retraité.es et d'enfants du département et concerne les agent-es des services implantés sur le département de résidence administrative (à Paris les agents de la DGFIP et du Ministère).

Ces crédits sont destinés à financer un programme d'actions annuelles, défini dans le cadre du CDAS, à destination des personnels du département (actives et actifs, retraité.es et enfants). À Paris, l'enveloppe reste conséquente et s'élève en 2026 après la mise en réserve à 362 123 €.

L'enveloppe étant fermée, des arbitrages budgétaires doivent être effectués et un équilibre doit être trouvé afin de garantir à toutes et tous l'accès à une prestation d'action sociale. Ce CAL regroupe les différents postes suivants :

- Arbre de Noël : il représente plus de 56 % du CAL et comprend le spectacle pour les enfants de 3 à 12 ans, ainsi que les chèques cadeaux (30 €) pour la tranche d'âge de 0 à 14 ans, le goûter ayant été supprimé cette année afin de préserver le montant du chèque cadeau.
- Journée spécifique pour les retraité.es : journée avec une visite culturelle et moment de convivialité pour plus de 200 retraité.es. Une mutualisation régionale a été faite cette année afin de réunir le plus grand nombre de retraites franciliens autour d'une galette confectionnée par ASFR (ex-AGRAF) au Ministère.
- Actions en faveur de l'ensemble des agent.es actives et actifs parisiens (sorties socio-culturelles loisirs: sorties diverses et variées pour un coût total de plus de 39 000 €). Ces sorties qui n'existaient quasiment pas il y a quelques années ont été impulsées notamment par l'intersyndicale.
- Actions de santé publique : conférences traitant de divers points de santé (par exemple conférence sur la nutrition ou ateliers massages).
- Consultations : une équipe de professionnels composée de deux avocat.es, d'un notaire et d'un psychologue sont à l'écoute des agent.es actifs actives et retraité.es parisiens afin de répondre à leurs interrogations, les conseiller et les écouter.
- Les colonies de vacances pour la Toussaint, et depuis 3 ans, sous l'impulsion de Solidaires Finances, des journées pour les enfants d'agent.es parisiens, âgés de 4 ans à 17 ans.

À noter que pour l'année 2026 une contribution selon le quotient familial sera expérimentée sur quelques sorties les plus onéreuses. Les actions financées par le CAL sont essentielles pour toutes et tous. Elles sont un lien entre les collègues actifs et retraités, un lieu de cohésion sociale, de solidarité nécessaire et évidemment un plaisir à travers les loisirs proposés.

Campagne IR sous tension

En dépit des efforts menés par la DGFIP pour « désintoxiquer l'utilisateur de l'accueil », cette année la campagne déclarative d'impôts sur le revenu a été particulièrement intense. Elle est marquée par

- une affluence très importante aux accueils physiques (supérieure à 400 réceptions par matinée sur bien des sites) ;
- un « débordement téléphonique » du n° national qui a considérablement enflé ce printemps et des permanences téléphoniques à assurer en très nette augmentation ;
- une marée de e-contacts qui a du mal à refluer.

Le tout avec des effectifs en berne (alors que le nombre de foyers fiscaux ne cesse d'augmenter à Paris¹ malgré une baisse de la population) et une organisation en pôles (dys-)fonctionnels qui fait reposer la charge de l'accueil sur les seules épaules des agents et agentes du PFRU (relation usager) tandis que les collègues de gestion croulent sous les déclarations à saisir.

Ce constat serait déjà assez alarmant en termes d'épuisement professionnel pour nos collègues si ne s'y ajoutait pas une pression managériale inacceptable dans certains SIP.

Ainsi il nous est remonté qu'une pression toute particulière (obsessionnelle ?) était systématiquement exercée dans certains services pour que chacun.e soit « à jour » dans le traitement des e-contacts indépendamment des flux continus des sollicitations et des aléas du service, le responsable de service passant régulièrement dans les rangs interpellé des collègues pour leur reprocher d'« être à la traîne ».

De surcroît, nous avons appris que l'adjoint d'un service convoque individuellement des agent.es pour accroître la pression avec toujours la même approche réprobatrice et une tonalité perçue comme particulièrement culpabilisante.

Il devient notamment difficile pour nos collègues d'entendre un encadrant les blâmer de devoir lui-même « mettre la main à la pâte » en matière de traitement des e-contacts et de recevoir des critiques telles que « on vous décharge pourtant et vous n'êtes pas à jour », comme s'il était anormal, pour un manager, d'apporter un soutien effectif et de mettre « les mains dans le cambouis ». S'y ajoute en plus que les agent.es n'ont pas toujours le sentiment que ce soutien soit particulièrement qualitatif ni qu'il porte sur les courriels nécessitant la plus grande technicité fiscale. Ils ont surtout l'impression qu'on ne mesure pas la charge de travail qu'ils assument au quotidien et qui ne semble jamais suffisante pour leur valoir à aucun moment la moindre forme de reconnaissance.

Ce management ressenti comme un véritable « marquage à la culotte » (pour employer une métaphore sportive évocatrice), est de plus en plus mal vécu et commence - outre son caractère pesant et démotivant - à avoir un impact particulièrement négatif sur des collectifs de travail qui se dégradent dans un service qui voit en outre les arrêts maladie se multiplier.

Solidaires Finances Publique a interpellé la Direction (qui nous assurait que le « pilotage à la statistique » ne devait pas générer de pression excessive) pour que ces pratiques cessent. Nous ne laisserons pas la DRFIP attendre que les difficultés s'estompent d'elles-mêmes, ce qui conforterait de facto des pratiques managériales intolérables.

À la poubelle les chèques !

Bien que la fermeture des derniers centres d'encaissement des chèques soit programmée pour 2027, le paiement par chèque est à ce jour toujours autorisé à la DGFIP. Pourtant nous avons appris qu'un responsable de SIP avait refusé d'encaisser un chèque de 30.000€ et que demande avait été faite à ses personnels de renvoyer ledit chèque à son émetteur au motif que celui-ci pouvait payer par voie dématérialisée. Naïvement nous pensions que notre mission était toujours de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État en cette période de vaches maigres et qu'accessoirement nous devons respecter le droit.

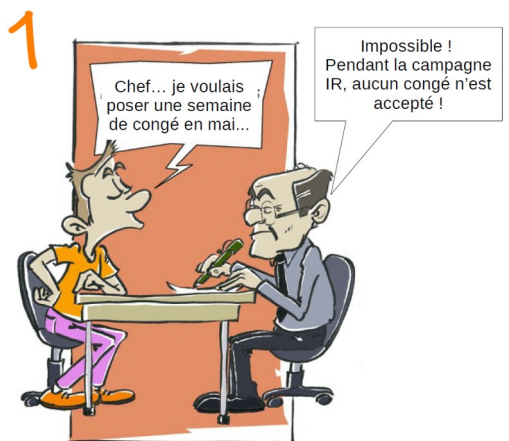
Que nenni !

Notre ex-Directeur régional, à qui nous avons fait remonter le sujet lors du CSAL du 19 décembre 2025, a validé cette décision irrégulière et pleinement approuvée que nos services fassent les difficiles et renoncent à encaisser 30.000€.

1 1 501 313 foyers fiscaux à Paris en 2025 contre 1 482 874 en 2024

Congés : vrai ou faux ?

Les idées reçues passées au test de la réglementation



FAUX

Chaque demande doit être examinée individuellement. Même en période chargée.



FAUX

Le télétravail ne limite pas les droits à congés !



FAUX

Cette règle n'existe pas ! L'administration doit apprécier concrètement la situation du service et ne peut pas se limiter à un seuil mécanique.



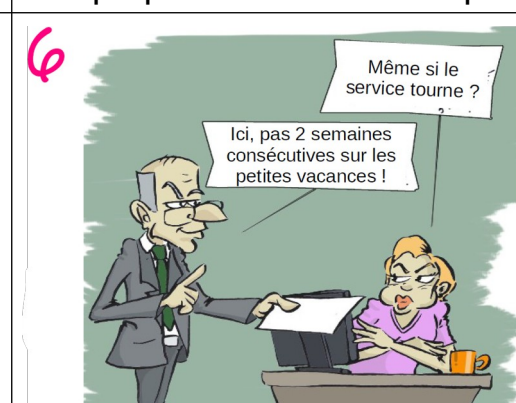
FAUX

La réglementation impose une motivation claire et précise. La « nécessité de service » doit être motivée et pas simplement invoquée.



non

Le congé est un droit ! Il ne doit pas dépendre de pressions, même implicites.



FAUX

Rien n'interdit de prendre 2 semaines. La limite est fixée à 31 jours d'absences consécutifs (CA + ARTT hors CET et congés bonifiés).



FAUX

La planification peut être demandée mais elle ne peut être figée définitivement !



non

Des congés validés ne peuvent être annulés sans raison. Votre hiérarchie n'a pas à vous contacter pendant vos absences !



LES CONGÉS, CE N'EST PAS UNE LÉGENDE URBAINE... C'EST UN DROIT RÉGLEMENTAIRE* !

Des dérives dues à :

- des effectifs insuffisants ;
- une charge de travail importante ;
- des services en tension ;
- des habitudes qui perdurent bien qu'elles soient "hors cadre".

- * Décret n°84-972 du 26 octobre 1984 (congés annuels)
- * Décret n°2000-815 du 25 août 2000 (temps de travail et ARTT)
- * Décret n°2016-151 du 11 février 2016 (télétravail)
- * Décret n°2002-634 du 29 avril 2002 (CET)
- * Code des relations entre le public et l'administration (motivation des décisions)
- * Instruction harmonisée DGFIP sur le temps de travail